

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du vendredi 27 juillet 2018 à 18 heures 30**

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Jean-Pierre JACQUIER, Jérôme FOUVET, Alain AMIEUX

**Pouvoirs de** : Charley SCEMAMA à Alain AMIEUX, de Nicole MATHONNET à Olivier FONS

**Absent** : Sylvain ARNAUD

**Secrétaire de séance** : Jérôme FOUVET

**CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PIDA POUR SECURISER LA RD 1091**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Plan d'Intervention des Déclenchements des Avalanches (PIDA) sur la RD 1091 au niveau de La Traverse a été approuvé par arrêté 01 2018.

Le maire est responsable de la sécurité sur sa commune

Les mesures de police sur la RD 1091 hors agglomération incombent au Président du Département.

Il convient de signer une convention de partenariat avec le Département pour coordonner les actions.

Accord à l'unanimité du Conseil

**SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU PAYS DE LA MEIJE**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier des sapeurs-pompiers du Pays de La Meije qui nous informe qu'à l'occasion des 50 ans de la fête des Pompiers un feu d'artifice sera tiré le 11 août 2018.

Les pompiers demandent à la commune de bien vouloir leur octroyer une subvention pour les aider à payer ce feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de verser exceptionnellement pour cette occasion 500,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers du pays de La Meije et souhaite que dans la mesure du possible, le feu d'artifice soit visible de Villar d'Arène.

## **RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE ENTRE LE CAPTAGE ET LE RESERVOIR DU LAUTARET : ETUDE ET MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le renforcement de l'eau potable par la source du Lautaret a eu lieu en 2009.

Les canalisations entre le captage et le réservoir ne sont plus adaptées à la consommation actuelle des riverains du Col du Lautaret. Les canalisations anciennes sont sous dimensionnées.,

Monsieur le maire présente la proposition d'honoraires de l'entreprise Saunier Infra pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de la réfection de la canalisation : 11 400,00 € HT pour un montant de travaux inférieur ou égal à 150 000 € HT

Accord à l'unanimité du Conseil

## **LANCEMENT DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE POUR LE PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une maison de santé pluridisciplinaire est absolument nécessaire pour La Grave et Villar d'Arène.

Des emplacements sont envisagés sur les communes.

Suite à la réunion des conseils des communes de la Grave et Villar d'Arène du 09 juillet 2018 il est convenu que chacune propose un emplacement adapté et effectue les études de faisabilité les plus poussées afin que le choix puisse être déterminant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Propose que le projet de maison pluridisciplinaire de santé soit localisé au lieu-dit la Sagnette.
- Autorise Monsieur Le Maire à soumettre à trois architectes la réalisation d'un avant-projet sommaire
- Donne l'autorisation à Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires.

## **DEROGATION AUX REGLES DE LA CONSTRUCTIBILITE DE LA SAGNETTE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que le site de la Sagnette est en zone non urbanisée depuis le passage en RNU (Règlement National d'Urbanisme) de la commune en attendant le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Il propose, comme nous le permet la loi, de déroger aux règles de la constructibilité car les arguments suivants le permettent :

- Le projet de maison de santé pluridisciplinaire sur le site dit « La Sagnette » sur les parcelles AB 112, 107, 668, 667, 108, 109, 110 consiste en la construction d'un bâtiment regroupant plusieurs professionnels de la santé (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers...) au niveau des parkings existants.

- Le cabinet médical existant a besoin de rénovation et de mise aux normes nécessaires pour les accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- Le projet permettra de pérenniser la présence médicale indispensable aux besoins des populations résidentes et touristiques.
- **Les réseaux viaires (voirie, électricité, assainissement, eau) sont déjà existants et en capacité suffisante, et en conséquence ce projet n'entraîne pas un surcroît important des dépenses publiques,**
- Le projet est de nature à favoriser la continuité du bâti dans une partie de la commune propre à l'urbanisation, sans porter atteinte ni à l'intérêt agricole de la zone ni aux paysages environnants,

Accord à l'unanimité du Conseil

### **ETUDE DE SOL SPECIFIQUE A LA SAGNETTE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2017 une étude géotechnique préalable (G1) a été réalisée à La Sagnette

Dans la zone Sud située le long des parkings il semble possible d'envisager des projets de faibles ampleurs, à condition que les terrassements soient limités et que le drainage du site soit amélioré lors de la réalisation des projets.

Dans tous les cas ces projets devront faire l'objet d'une étude de sol et de fondation qui permettra notamment d'adapter au mieux les fondations des projets à la réalité de leur sous-sol.

Monsieur le maire propose de continuer l'étude et de faire réaliser une étude géotechnique de conception (G2) suivant les préconisations de la société Géotechnique.

Accord à l'unanimité du Conseil

### **INTERVENTION DE LA COMMUNE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du transfert de la compétence transport du Département à la Région.

La Région a augmenté les tarifs en les passant à 110€, (alors que jusqu'à maintenant les parents payaient 15€ pour chaque enfant) prétextant une uniformisation des tarifs sur le territoire.

Un courrier a été adressé au Président de la Région lui demandant de bien vouloir participer aux frais de transports scolaires.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité dit que pour l'année 2018/2019 les familles ne supporteront pas cette augmentation. La Commune et la Région prendront à leur charge les sommes nécessaires pour le maintien de l'effort des familles à 15€ (interne, demi-pensionnaire et externe).

## **INDEMNITES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est accordé aux commerçants qui en font la demande l'utilisation du domaine public moyennant une redevance.

Depuis 2010, la redevance d'utilisation a été revue à la baisse sur la place du village suite aux travaux de la place qui ont engendrés des nuisances, puis ensuite à l'effondrement du tunnel du Chambon. Elle est toujours restée à 200,00 €.

Maintenant que tout est rentré dans l'ordre, il convient de réviser les tarifs :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 8 voix pour et une abstention (Jean-Pierre JACQUIER) :

que le droit d'occupation du domaine public est fixé ainsi :  
sur la Place :

\* 8€/jours/5m<sup>2</sup>

\* Pour les commerçants riverains de la place, jusqu'à 20 m<sup>2</sup> :500€ du 01 janvier au 31 décembre

\* au-delà par m<sup>2</sup> supplémentaire + 24 €

au lac du Pontet : même tarif qu'actuellement/ 608,00 € du 15 juin au 15 septembre

au Lautaret : même tarif qu'actuellement / 1 800,00 € du 15 juin au 15 septembre

que le tarif droit du sol sera révisé chaque année avec l'indice du coût de la construction paru à l'INSEE du 4ème trimestre

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

1. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la chapelle des Pénitents ont coûté un peu plus que prévu et qu'il convient de prendre une décision modificative pour finir de payer les entreprises.

Il propose d'ouvrir les crédits du chapitre 21 opération 104 article 2188 de 431.68 € et de réduire le crédit du chapitre 21 opération 105 article 2188 de 431.68€

Accord à l'unanimité du Conseil

2. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, maintenant, la CCB a la compétence promotion touristique et eau pluviale. La commune doit donc reverser 40 541.00€ à la CCB .

Monsieur Le Maire propose d'ouvrir les crédits au chapitre 014 article 739211, attribution de compensation, de 40 541€00 et de réduire les crédits du chapitre 22 article 22, dépenses imprévues, de 20 541€00 et du chapitre 65 article 65548, autres contributions, pour 20 000€00.

Accord à l'unanimité du Conseil

3. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur la facture du TPE (Terminal de paiement électronique), concernant le camping on doit régler une caution de 90,00 €. L'article 275 n'a pas été prévu au budget.

Monsieur Le Maire propose d'ouvrir les crédits au chapitre 27 article 275, dépôts et cautionnements, pour 90€ et de réduire les crédits au chapitre 23 article 2315, immobilisation corporelle, de 90,00 €  
Accord à l'unanimité du conseil.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Le Père MOLLON a transmis à la commune un devis d'un montant de 12619.70€TTC pour changer les bancs de la chapelle.

Il propose que la paroisse paie le montant HT et la commune la TVA tel que cela s'est fait pour les travaux récemment effectués.

Accord du Conseil

- Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il souhaiterait installer des toilettes sèches sur le parking d'Arsine et au Lac du Pontet (service réclamé par les touristes et inexistant actuellement) il s'est informé auprès de la Commune de Monétier pour connaître précisément leur fonctionnement avec la société qui gère ce service installé sur leur territoire et propose au Conseil Municipal de réfléchir au projet.

A suivre.

- Monsieur Le Maire explique qu'une solution pour le chemin de la cime des Cours est en court

Il est proposé d'agrandir et de reprofiler ce chemin.

Un devis aux entreprises et les études nécessaires seront demandés.

A suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

le secrétaire,